



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 28 décembre 2020

PUBLICATION

Conformément à l'article 36 de la loi modifiée du 25 novembre 2011 relative à la chasse il est porté à la connaissance du public que le contrat de bail du 07 octobre 2020 du lot de chasse 412 a été approuvé par Madame le Ministre de l'Environnement en date du 02 novembre 2020.

Contre la décision précitée, il peut être présenté un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de 15 jours de la présente publication.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

